



www.cgt-taxis.fr

0,46 € • JUILLET 2025 • N° 843

# LE RÉVEIL

DES COCHERS-CHAUFFEURS

**NOTRE LIBERTÉ EST INCOMPLÈTE  
SANS LA LIBERTÉ DES PALESTINIENS !**

Mandela - Prétoria - 4 décembre 1997



**Génocide en Palestine : une nouvelle démonstration  
de la barbarie du capitalisme !**

# ***Mais nous savons pertinemment que notre liberté est incomplète sans la liberté des Palestiniens...***



« Nous sommes réunis une fois de plus, Sud-Africains, nos hôtes palestiniens et humanistes, pour exprimer notre solidarité avec le peuple palestinien.

Dans notre situation actuelle, la tentation est grande de parler à voix basse d'une question telle que le droit du peuple palestinien à son propre État. Nous pouvons facilement être tentés de considérer la réconciliation et l'équité comme une parité entre justice et injustice. Ayant conquis notre propre liberté, nous risquons de tomber dans le piège de nous laver les mains des difficultés rencontrées par les autres.

Pourtant, nous serions moins qu'humains si nous le faisons. Il incombe à tous les Sud-Africains, eux-mêmes bénéficiaires d'un généreux soutien international, de se mobiliser et de compter parmi ceux qui contribuent activement à la cause de la liberté et de la justice.

La paix et la prospérité, la tranquillité et la sécurité ne sont possibles que si elles sont accessibles à tous, sans discrimination.

Mais nous savons pertinemment que notre liberté est incomplète sans la liberté des Palestiniens, sans la résolution des conflits au Timor oriental, au Soudan et ailleurs dans le monde. »

*Extrait du discours du Président Nelson Mandela  
à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.  
Pretoria, le 4 décembre 1997*

## Proche-Orient / Solidarité

# Gaza meurt de faim, ne détournons pas le regard



**Depuis 21 mois, la violence et la destruction infligées aux Palestiniens se poursuivent sans relâche.**

### Gaza est en ruines

La population est piégée, affamée, bombardée par l'armée israélienne. Plus de **57 000 victimes**, des pans entiers du territoire sont rasés, des infrastructures vitales détruites.

Depuis mai 2025, un blocus total a provoqué la **famine**, utilisée comme arme de guerre. L'aide alimentaire assurée par des organisations humanitaires professionnelles a été **interdite** et remplacée par une pseudo-fondation sous contre militaire israélien forçant les civils à risquer leur vie pour un peu de nourriture.

**Les distributions sont des guets-apens meurtriers où 600 Gazaouis ont déjà été tués en un mois.**

### La CGT exige un cessez-le-feu immédiat et lance une opération de solidarité concrète.

La CGT appelle aux dons financiers pour apporter de l'aide matérielle aux palestiniens.

**Chaque euro collecté sera remis à l'UNRWA, l'agence des Nations unies chargée de répondre aux besoins essentiels des réfugiés**, qui les utilisera pour apporter une aide concrète immédiate aux palestiniens :

- aide humanitaire,
- soins de santé,
- éducation
- services sociaux.

**Ensemble, agissons. Mobilisons-nous. Chaque euro compte.**



**Aidez-nous à faire connaître cette action : partagez, relayez.**

#### Pourquoi passer par l'UNRWA ?

L'internationale des gouvernements réactionnaires veut imposer le retour à la loi du plus fort partout dans le monde, sans aucune limite. **Les institutions ou règles internationales sont contournées**, voire attaquées, parce qu'elles représentent de maigres garde-fous contre l'inhumanité.

L'UNRWA, qui intervient aussi dans les zones de guerre et représente donc un témoin des exactions commises, est directement ciblé. Plusieurs gouvernements dont celui des États-Unis d'Amérique, lui ont retiré leur financement, ce qui menace son existence.

**En choisissant de passer par l'UNRWA, la CGT s'assure de l'efficacité des actions menées, apporte une aide directe aux palestiniens, et contribue à contester la remise en cause de l'ONU.**

#### LE RÉVEIL DES COCHERS-CHAUFFEURS

Organe de la Chambre Syndicale des Cochers-Chauffeurs CGT (fondé en 1884)

Imprimerie Rivet Presse Édition - Rue Claude-Henri Gorceix - 87000 Limoges

Mise en page: La Petite Imprimerie - Le directeur de publication: Gérard BOUSQUET

Dépôt légal n° 7 - 2000 - ISSN 1760-5180 - N° CPPAP: 1225 S 07479

Éditeur: CSCC CGT Taxis - 3, rue du Château d'Eau - 75010 Paris



Madame Cindy GORVIEN,

La CGT-Taxis souhaite vous adresser les retours de terrain et les difficultés rencontrées par les taxis conventionnés parisiens dans l'utilisation de la plateforme numérique de régulation des transports sanitaires (application PTAH-Transporter 2). Cette synthèse se base sur les observations de plusieurs de nos adhérents taxis conventionnés utilisant cette application et la CGT-Taxis vous propose des axes d'amélioration basés sur les retours d'expérience terrain.

### 1. L'application n'est pas adaptée à la réalité des taxis parisiens.

L'algorithme de répartition des courses de l'application PTAH-Transporter 2 semble conçu pour des entreprises disposant de flottes ce qui ne constitue une minorité chez les taxis. En effet, la plupart exerce en entreprise individuelle. L'application prévoit des mises en relation très anticipées pour de petites distances, ce qui ne nous semble pas approprié pour les trajets courts.

#### Conséquences :

Un faible taux d'acceptation des courses, car incompatibilité avec la gestion en temps réel de l'activité des taxis conventionnés.

#### Proposition :

Diffuser les petites courses uniquement aux taxis proches géographiquement, en utilisant une logique de temps d'approche (et non de distance), via par exemple le service « le.taxi » (le taxi, le registre de disponibilité des taxis). La planification des courses doit être réservée aux trajets longs qui peut justifier d'une attente préalable.

### 2. Courses inter-hôpitaux - Articles 80

Nos adhérents font le constat de l'absence de procédure claire d'inscription à l'application PTAH-Transporter 2 ainsi de difficultés pour la facturation et le remboursement des courses effectuées. En outre, aucun interlocuteur hospitalier auquel nos adhérents ont pu avoir accès ne semble maîtriser à ce jour les procédures.

#### Conséquences :

Nos adhérents perdent du temps à chercher et à comprendre les processus cités ci-dessus, ce qui génère une perte de revenus et souvent de la démotivation.

#### Proposition :

Mettre à disposition des taxis :

- Un mode d'emploi clair avec une FAQ ;
- Des tutoriels concernant la facturation des courses réalisées ;
- Un accompagnement spécifique des taxis conventionnés à l'inscription comme fournisseur AP-HP ;
- Un système de facturation simplifié, adapté aux taxis qui sont rappelés, majoritairement des entreprises individuelles.

### 3. Ergonomie et fonctionnalités de l'application.

L'application manque de souplesse pour une grande majorité des utilisateurs. Par exemple, les notifications sont peu visibles,

il n'y a pas de partage de course possible, et nous regrettons l'absence d'une messagerie directement intégrée à l'application. De même, nous sommes parfois contraints de refuser une course et cette procédure est très complexe dans l'application.

#### Conséquences :

Notifications manquées, surcharge cognitive, déconnexion régulière, erreurs de suivi de course.

#### Propositions :

- Ajouter une messagerie ou un support direct intégré à l'application ;
- Renforcer les alertes sonores et visuelles ;
- Permettre le partage de courses de proximité ;
- Ajouter une fonction de vérification en temps réel de la disponibilité du patient afin de s'assurer que ce dernier n'est pas déjà parti avec un autre transporteur ;
- Permettre l'annulation facile d'une course en cas d'imprévu.

### 4. Absence de données transparentes sur l'utilisation de la plateforme

Aucune statistique n'est disponible sur le nombre de courses diffusées, acceptées, refusées ou non servies.

#### Conséquences :

Difficulté à évaluer l'efficacité et la pertinence du dispositif.

#### Proposition :

- Fournir régulièrement des données quantitatives anonymisées sur :
- Nombre de courses diffusées.
  - Taux d'acceptation de courses / refus / non réalisées.
  - Part des courses attribuées aux taxis, VSL et ambulances.

Nous notons que l'AP-HP engage une digitalisation des transports sanitaires. Toutefois, l'outil actuel reste inadapté au fonctionnement des taxis conventionnés parisiens. La CGT-Taxis souhaite donc la mise en place d'un dialogue technique et régulier entre les services de l'AP-HP, les développeurs de l'application et les représentants des taxis afin de faciliter le travail au quotidien des taxis conventionnés et d'améliorer ensemble la qualité du service rendu aux patients.

Cordialement,

Pour la CSCC CGT-Taxis,  
Un secrétaire : K. SAID LALOUANI  
01 44 84 50 40



## QUESTION ÉCRITE

### **Mobilisation récente de nombreux chauffeurs de taxi à Pau**

Question écrite n°05508 - 17<sup>e</sup> législature

#### **Les informations clés**

**Question de Mme ESPAGNAC Frédérique (Pyrénées-Atlantiques - SER) publiée le 10/07/2025**

Mme Frédérique Espagnac appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la mobilisation récente de nombreux chauffeurs de taxi à Pau.

Le samedi 31 mai 2025, une manifestation a marqué la fin d'une série de mobilisations entamées plusieurs jours plus tôt à Pau. Un cortège de taxis, principalement venus de Bordeaux, a notamment organisé une opération escargot sur l'A64, après avoir bloqué les abords du centre commercial Leclerc Université et de la gare de Pau.

Ces chauffeurs ont protesté contre la nouvelle convention signée par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour le transport de patients, qu'ils jugent économiquement insoutenable pour les entreprises artisanales de taxi. À cela s'ajoute un sentiment d'injustice croissant face à la montée en puissance de plateformes de type voiture de transport avec chauffeur (VTC), perçues comme bénéficiant d'un cadre réglementaire plus souple, au détriment de la concurrence loyale. Cette situation menace l'équilibre économique d'un secteur déjà mis à rude épreuve par les évolutions technologiques et administratives.

En conséquence, elle l'interroge sur les mesures que le Gouvernement met en oeuvre afin de garantir la viabilité économique du transport sanitaire par taxi, dans un contexte de révision des modalités de prise en charge par la CPAM, tout en assurant la continuité et l'accessibilité du transport pour les patients concernés.

Publiée dans le JO Sénat du 10/07/2025 - page 3898

En attente de réponse du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

## QUESTION ÉCRITE

### **Taxis et transports sanitaires**

Question écrite n°05440 - 17<sup>e</sup> législature

#### **Les informations clés**

**Question de M. BLANC Grégory (Maine-et-Loire - GEST) publiée le 03/07/2025**

M. Grégory Blanc attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la situation des taxis dans leurs missions de transport sanitaire.

Le développement des appels d'offres au sein des établissements hospitaliers a entraîné une concentration du marché autour de quelques grands groupes d'ambulanciers, rendant plus difficile l'accès des usagers à des transports sanitaires de proximité.

Dans le même temps, les taxis, notamment en zones rurales et périurbaines, ont développé une part croissante de leur activité dans ce domaine. Aujourd'hui, le transport sanitaire constitue même l'activité principale de nombreux taxis en milieux ruraux et périurbains.

Dans le contexte actuel de négociations importantes sur la tarification de ces missions, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir la pérennité de ce service de transport sanitaire assuré par les taxis en milieu rural et périurbain.

Publiée dans le JO Sénat du 03/07/2025 - page 3798

Transmise au Ministère auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins

En attente de réponse du Ministère auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins .

# **Le gouvernement refuse d'entendre les revendications des taxis**



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,  
DES SOLIDARITÉS  
ET DES FAMILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les Ministres

Nos Réf. : D-25-013695



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **- 7 JUL. 2025**

Objet : Mise en œuvre de la convention relative au transport sanitaire par taxis

Mesdames, Messieurs les représentants des Fédérations de taxis,

Assurer à chaque patient un accès aux soins rapide, sûr et respectueux est au cœur de notre engagement collectif. Le transport sanitaire joue un rôle essentiel dans ce parcours de soins, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, en leur permettant de rejoindre leur lieu de prise en charge dans de bonnes conditions.

Les taxis conventionnés sont, depuis des années, un maillon indispensable de cette chaîne de solidarité. Par leur disponibilité, leur proximité et leur connaissance des territoires, ils contribuent quotidiennement à la continuité des soins, partout en France. Nous savons combien ce métier est exigeant et nous mesurons l'importance de votre contribution auprès des patients et des établissements de santé.

En 2024, près de 6,5 millions de patients ont ainsi bénéficié d'un transport remboursé par l'Assurance maladie, pour un montant total avoisinant 6,7 milliards d'euros. Près de la moitié de cette dépense – soit 3,07 milliards d'euros – concerne des transports assurés par les quelque 40 000 taxis conventionnés.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 promulguée le 28 février dernier prévoit la conclusion d'une convention cadre nationale fixant une convention type entre les entreprises de taxi et les organismes locaux d'assurance maladie. Celle-ci a été publiée au Journal officiel du 18 mai 2025, après plusieurs mois d'échanges entre vos fédérations et la Caisse nationale d'assurance maladie.

A la suite de la réunion présidée par le Premier ministre le 24 mai dernier au ministère des Transports, nous avons conduit avec vous, représentants des fédérations de taxis, un dialogue approfondi, articulé autour de trois réunions de concertation les 27 mai, 11 juin et 24 juin consacrées à l'examen de cette convention-cadre. Ce travail, informé par une série de consultations conduites au niveau local par les caisses primaires d'assurance maladie en présence de représentants de l'Etat, a permis d'aborder en détail l'ensemble des enjeux soulevés par cette convention, ainsi que d'examiner les propositions alternatives que vous avez formulées.

Conformément à nos engagements, plusieurs pistes de travail ont été explorées. L'ensemble de vos scénarios tarifaires a fait l'objet d'une analyse approfondie, dont les résultats – techniques et financiers – ont été restitués dans une note détaillée transmise le 29 juin. Cette analyse fait apparaître un surcoût de l'ordre de 1,3 milliard d'euros pour le scénario que vous privilégiez, soit un surcoût de plus d'un tiers de la dépense annuelle de l'Assurance maladie liée aux transports sanitaires effectués par les taxis.

Un tel niveau de dépenses ne saurait être soutenable au regard des contraintes budgétaires actuelles et du cadre fixé collectivement par le Premier ministre lors du séminaire de travail du 24 mai dernier. Il nous a conduit à ne pas pouvoir donner suite à votre proposition.

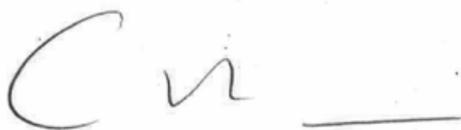
Dans ce contexte, nous vous confirmons la publication de la convention nationale assortie des avancées formulées le 24 juin 2024 et dont certaines entrent dans le champ de cette convention :

- Un tarif kilométrique plancher à 1,07 euros ;
- La possibilité d'intégrer pour déterminer l'éligibilité au forfait « grandes villes » la situation d'établissements situés juste à la frontière des communes considérées d'ajustement local, en concertation avec les caisses, de la liste des communes éligibles au forfait « grandes villes » de 15 euros sur la base de propositions des commissions paritaires locales validées au niveau national ;
- Un comité de suivi en mars 2026, complété d'un dispositif d'observation territoriale impliquant les réseaux URSSAF et la direction générale des finances publiques ;
- Une clause annuelle de revoyure de la convention ;
- La garantie que les VTC resteront exclus du transport sanitaire conventionné ;
- Une expérimentation accélérée de solutions incluant Le.Taxi, pour la géolocalisation et la facturation, à engager dès la fin de l'année ;
- L'intégration de l'ensemble des transporteurs sanitaires et taxis conventionnés (y compris les plus petites entreprises) dans les tours de rôle des plateformes de commande, avec des garanties contre les concentrations excessives ;
- Le déploiement de salons d'entrée et de sortie dans les établissements de santé, en lien avec les fédérations hospitalières ;
- Le renforcement des actions de lutte contre la fraude, via les contrôles URSSAF et le décret du 7 juillet 2024.

Nous restons à votre écoute pour poursuivre les travaux sur la mise en œuvre territoriale de la convention, en particulier s'agissant des règles de conventionnement, dans une logique de souplesse et d'adaptation locale. Il est de notre responsabilité collective de faire vivre ce nouveau cadre, pour garantir l'accès aux soins des patients tout en assurant la viabilité des entreprises de taxis que vous représentez.

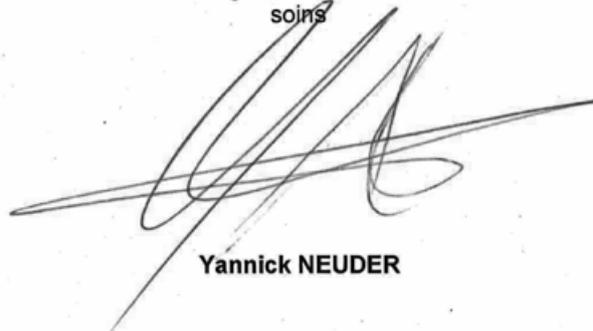
Veillez croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de notre considération

La Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités  
et des Familles



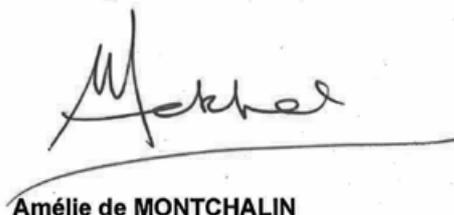
**Catherine VAUTRIN**

Le Ministre en charge de la Santé et de l'Accès aux  
soins



**Yannick NEUDER**

La Ministre chargée des Comptes publics



**Amélie de MONTCHALIN**

# Compte rendu de réunion taxi du 6 juin 2025



## Réunion Taxis/ADP Paris-Orly

Lundi 26 juin 2025

Lieu : Orly 4 – Salle Club à 15h00

### PARTICIPANTS :

#### Pour les ???? de taxis

RASCALON	Pascal	CSLVA
AMORIM	David	GESCOP CSSCTP
DUARTE	Christophe	CSCC CGT Taxis
ABID	Mohamed	CSCC CGT Taxis
BENZIDANE	Mehdi	Team Taxi
SMACI	Ohmane	Team Taxi
DINIC	Anissa	FO UNCP Taxis
LE HEN	Gaëtan	AETBDAO VISIO
SEGHIR	Mehdi	AETBDAO VISIO
DURIF	Louis	FDT94

#### Pour le Groupe ADP

KOFFI	Jean-Luc	Responsable Pôle Expérience Clients Parcours Extérieurs
HANNEBERT	Eric	Responsable accès et relations transporteurs
FRUITIER	Magali	Responsable marchés de services Transport
BURSZTYNOWICZ	Julien	Adj. responsable accès et relations transporteurs

#### Pour CityOne Accueil

RAYMOND	David	Responsable d'Exploitation
MARCOS	Miguel	Chef de Site

La réunion a été introduite par Jean-Luc Koffi précisant ainsi les points abordés en séance :

- Bilan des vacances de printemps 2025/ prévision vacances été 2025,
- Premier bilan du changement de technologie de contrôle d'accès en LAPI pour les parcs pro,
- Point d'avancement du nouveau parc pro4,
- Premier retour salle de culte en BAT Orly,
- Point sur le projet de sécurisation des accès en ZT,
- Point régulation et vie à la BAT,
- Présentation de l'expérimentation signalétique anti-ra-colage,
- Questions diverses.

Il a notamment été précisé que le trafic de cet été allait être dense.

### Bilan des vacances de printemps 2025 :

M. Abid s'interroge sur la proportion de passagers empruntant un taxi au départ de l'aéroport. Jean-Luc Koffi, indique que ces chiffres ne sont pour le moment pas connus mais que les équipes fonctionnelles vont faire le nécessaire pour produire des indicateurs.

### Questions diverses :

Dans le cadre de la mise en place de la charte qualité, M. Amorim souhaiterait qu'une réunion, présidée par des « personnes décisionnaires » du Groupe ADP soit organisée.

Éric Hannebert indique prendre en compte cette information mais précise toutefois qu'il est nécessaire de prendre un rendez-vous avec le préfet si les conditions de mise en application de cette charte ne conviennent pas aux organisations syndicales.

La station hydrogène est opérationnelle depuis le 28 juin 2025.

Un réaménagement de l'ensemble de la zone est prévu pour notamment éviter les stationnements irréguliers aux alentours de la station-service AVIA.

Compte tenu de l'ouverture de cette nouvelle installation, la station hydrogène AVIA fermera durant le mois de juillet.

M. Abid indique qu'il y aurait vraisemblablement des contraintes quant à l'utilisation de l'hydrogène. Certains parkings souterrains Parisiens refusent d'ailleurs que les véhicules à l'hydrogène s'y stationnent.

M. Abid regrette que le dispatch des passagers soit réalisé par les taxis d'Orly.

M. Amorim souhaiterait quant à lui que les taxis d'Orly rejoignent les taxis Parisiens dans la Base arrière taxis.

M. Seghir, ajoute que cette éventualité n'est pas prévue sauf si une compensation financière est réalisée à l'égard des 58 taxis d'Orly.

M. Abid souhaiterait également que des certaines informations soient indiquées sur les affiches positionnées dans les zones de prise en charge.

Jean-Luc Koffi indique que ces aspects vont être étudiés et qu'une distinction « Paris » et « zones facultatives » allait être mise en place.

M. Benzidane indique qu'il y a un dysfonctionnement au niveau des écrans des sorties. Si le véhicule avance trop rapidement, les informations ne sont pas lisibles.

M. HANNEBERT indique que ce point a déjà été pris en compte. Le prestataire doit revenir vers ADP avec un devis.

M. Amorim souhaite savoir si l'accès aux parkings PRO est payant pour les taxis Parisiens.

M. Koffi indique que ces accès sont gratuits pour les taxis Parisiens enregistrés à la BAT.

Les taxis Parisiens, non-enregistrés à la BAT, devront quant à eux payer les accès.

### **ITC (Interruptions Temporaires de Circulation) du Métro 14 :**

La RATP prévoit un arrêt total du Métro 14 du 5 au 8 août 2025 (H24).

Durant cette période, le RER B sera également à l'arrêt entre Massy et La Croix de Berny (ITC du 15 juillet au 27 août).

Ces deux interruptions cumulées auront d'importantes conséquences sur l'activité des taxis, d'autant que les prévisions de trafic sont très optimistes. Une communication particulière sera mise en place à la BAT afin de faire un rappel aux taxis.

### **Régulation de la base arrière taxis :**

M. Benzidane s'interroge sur la baisse de fréquentation significative de la BAT.

Il se demande si les taxis Parisiens ne rejettent pas l'aéroport, compte tenu des temps d'attente importants et de la présence des racoleurs.

Magali Fruitier indique que la baisse de fréquentation suscite également une interrogation de la part du Groupe ADP et qu'il est effectivement probable que ces éléments y soient à l'origine.

M. Rascalon ajoute que 35 000 licences VTC ont été délivrées en deux ans (il y en a 125 000 en France).

Le Métro 14 et la concurrence des VTC pourraient également être à l'origine de cette baisse.

Il a également été précisé que depuis le 19 mai 2025, il y a moins de VTC et davantage de contrôle.

Magali Fruitier indique que le nouveau marché City One prévoit la présence de deux régulateurs à la BAT, de 04h00 à 00h00.

Elle permet également l'accueil des professionnels pour les démarches administratives entre 05h00 et 23h00.

À Paris-Orly, deux à trois taxis sont enrôlés chaque jour (entre 5 et 20 à Paris-Charles de Gaulle), selon City One.

M. Fruitier précise que la qualité de service est également monitorée (réduction des temps d'attente des passagers...) et que la démarche hospitalité a été renforcée à l'égard des passagers et des professionnels (taxis).

Des indicateurs de performance ont été mis en place.

L'encadrement City One fait également l'objet d'une attention particulière: Les chefs d'équipe se distinguent par le port d'un gilet jaune fluorescent (les autres sont de couleur orange) et ils sont davantage présents sur les zones de prise en charge pour venir en soutien à leurs collaborateurs.

### **Zone de prise en charge taxis :**

M. Benzidane indique que le queuing de la ZPEC 1,2 n'est pas optimum. Il propose de mettre en place des tensaguides.

Magali Fruitier précise qu'il existe deux organisations quant au queuing: court et long.

Les zones d'attente vont prochainement faire l'objet d'ajustement. Le Groupe ADP est également attentif à la gestion des files d'attente par City One.

M. Seghir souhaiterait que le Groupe ADP mette en place un système de double barrière à l'entrée de leur zone (Orly 1,2,3) car de nombreux racoleurs entrent en collant les véhicules.

Éric Hannebert indique que ces travaux sont prévus. À terme, cet accès sera réservé aux Taxi d'Orly, aux transporteurs de fonds, aux services compétents de l'état et au personnel du Groupe ADP.

### **VAN :**

M. Abid indique qu'il est contre la file réservée aux VAN.

ADP propose que les Vans soient envoyés à la demande et plus par anticipation que les ZPEC. Les représentants de taxis valident ce principe et ce principe sera pris en compte en régulation.

## **PMR STATIONNEMENT**

Bonjour,

Lors du dernier comité taxis, plusieurs d'entre vous ont fait remonter des difficultés concernant la pose des FPS et affectant particulièrement les véhicules dédiés au transport de personnes un fauteuil roulant. La priorité de la Ville de Paris est de faciliter les déplacements des PMR, a fortiori des UFR, et donc de soutenir toute activité concourant à cet objectif.

A l'occasion de la campagne d'attribution 2024 des nouvelles Autorisations De Stationnement dédiées aux taxis PMR, nombres d'entre vous ont bénéficié d'aides à l'achat pour des véhicules équipés de rampe pour fauteuils roulants. Cette particularité figurant sur la carte grise de ces vans, je vous informe qu'il est

désormais possible de demander leur référencement sur la base de données Handi'Stat de la Ville de Paris. Ce référencement permettra de se garer gratuitement sur toute la bande de stationnement payant parisienne.

Vous trouverez les informations relatives à ce dispositif ici ainsi que le formulaire de demande en ligne.

Vous souhaitant un bel été,

**David BELLARD**

Adjoint à la Maire de Paris

en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie.

Hôtel de Ville- 5 rue de LOBAU - 75196 PARIS Cedex 04

david.belliard@paris.fr- 01 42 76 61 11



## SUPPRESSION DE LA CARTE - CE QUI CHANGE

A partir du 1er avril, la carte verte disparaît. Ce document qui comporte un certificat d'assurance ou "papillon vert", à apposer obligatoirement sur le pare-brise d'un véhicule assuré, ne sera plus obligatoire. **Nous vous expliquons ce changement, point par point.**

### Comment justifier l'assurance de votre véhicule ?

L'assurance d'un véhicule sera vérifiable par les autorités sur le **Fichier des Véhicules Assurés (FVA)** qui permet de recenser les immatriculations de véhicules assurés.

Ce fichier consultable depuis 2019 est géré par l'Association pour la Gestion des Informations sur le Risque en Assurance (AGIRA). Dès le 1er avril 2024, la MFA délivrera à la souscription d'un contrat d'assurance automobile un **mémo véhicule assuré**.

Il s'agit d'un document récapitulatif, qui vaudra présomption d'assurance pendant 15 jours (le temps que le FVA soit alimenté).

### Comment vérifier l'assurance de mon véhicule ?

Le FVA ou Fichier des Véhicules Assurés, est un fichier alimenté par chaque assureur, permettant de constater si un véhicule est assuré ou non avec les deux informations suivantes :

- l'immatriculation du véhicule,
- le numéro de formule sur votre carte grise.

Vous serez également en mesure de vérifier la prise en compte de votre assurance pour votre véhicule **sur le site : [www.fva-assurance.fr](http://www.fva-assurance.fr) ou serveur vocal : 01.83.64.32.22.**

**N'hésitez pas à conserver  
le mémo véhicule  
assuré dans votre  
boîte à gants.**

### La suppression est-elle valable dans tous les pays ?

Pour tous les automobilistes qui souhaitent se déplacer hors du territoire français, le Fichier des Véhicules Assurés sera consultable **par tous les autres pays membres de l'Espace Économique Européen** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède + Monténégro, Royaume-Uni, Serbie, Suisse, principautés d'Andorre et de Monaco et dans les états du Saint-Siège et Saint-Marin.

### Que faire en cas de déplacements hors de l'Espace Économique Européen ?

Les sociétaires souhaitant se rendre dans les pays non-signataires de l'accord et que nous couvrons à savoir : **Macédoine du Nord, Tunisie, Turquie et Maroc, devront se rapprocher de leur espace MFA pour demander une attestation (la carte blanche).**

**N'hésitez pas à télécharger vos documents  
sur votre espace privé.**

**Pour plus d'infos,  
rendez-vous sur  
[mfa.fr](http://mfa.fr).**



**Le Premier ministre a annoncé, mardi 15 juillet, une année noire pour le monde du travail et de nouveaux cadeaux pour les entreprises.**

**Avec ses annonces, le Premier ministre vient d'ouvrir un chantier aussi brutal qu'idéologique.**

Ce n'est pas un plan d'économies, **c'est une déclaration de guerre aux droits des travailleuses et des travailleurs.** Le gouvernement responsable de la situation économique du pays **ne se remet jamais en cause notamment sa politique de l'offre.**

Au lieu d'ouvrir les yeux sur les urgences sociales – salaires, conditions de travail, santé, éducation, climat – **le gouvernement choisit de faire payer une nouvelle fois les travailleur-euses,** notamment les privé-es d'emploi, et stigmatise les agent-es du service public.

Au lieu de mettre à contribution ceux qui sont responsables du déficit, **les plus riches et les grandes entreprises qui ont bénéficié de 73 milliards de baisse d'impôts chaque année et touchent 211 milliards d'aides publiques,** le gouvernement fait encore payer l'addition aux travailleuses et aux travailleurs, aux retraité-es et précaires.

**Au menu : une cure d'austérité sans précédent pour le monde du travail :**

- Une « année blanche », c'est-à-dire le **gel des pensions des retraité-es, des prestations sociales** (aides au logement, allocation adulte handicapé, allocations familiales...), des budgets des services publics, des salaires des fonctionnaires et l'augmentation des impôts et de la CSG. Cela se traduira donc par un appauvrissement de chacune et de chacun de plusieurs centaines d'euros chaque année;
- Après nous avoir volé 2 ans de vie, **le gouvernement veut nous imposer 2 jours de travail gratuit** avec le vol de 2 jours fériés, dont le 8 mai, jour de la victoire contre le nazisme!
- **Déremboursements des médicaments et des consultations,** notamment pour les malades en affections de longue durée;

- **Suppression de 3000 postes de fonctionnaires** et de nombreuses agences de l'État, et non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois. C'est moins de pompiers, d'infirmier-es, d'enseignant-es...
- **Braderie du patrimoine de l'État et privatisations;**
- Un nouveau tour de vis, le plus violent de tous, **pour les privé-es d'emploi dont les droits ont déjà été divisés par 2 depuis qu'Emmanuel Macron est Président de la République;**
- La volonté d'imposer une **remise en cause tous azimuts des droits des salarié-es** avec des mesures qui pourraient être prises par ordonnance dès l'automne

Par contre, la nécessaire justice fiscale est encore une fois renvoyée aux calendes grecques.

**La CGT dénonce avec la plus grande fermeté cette fuite en avant austéritaire.**

Le premier ministre ose expliquer aux travailleuses et aux travailleurs qu'il faut travailler plus **sans dire un mot sur les centaines de milliers de licenciements en cours et sur le naufrage de la politique de l'offre qui a coulé nos finances publiques** sans réindustrialiser le pays.

**Ces annonces sont tout aussi injustes qu'inefficaces.**

Elles auront un **impact récessif violent** et ne feront qu'amplifier les difficultés économiques du pays. Elles vont **plonger des milliers de familles dans la pauvreté qui atteint déjà un niveau record** notamment chez les femmes et les jeunes. On ne soigne pas les finances publiques en saignant les droits sociaux et les services publics!

Ces annonces, faites-en plein cœur de l'été, alors que des millions de travailleurs et de travailleuses ne peuvent pas partir en vacances, sont en total décalage avec les attentes du monde du travail. **Elles bradent notre avenir en tournant le dos aux investissements indispensables pour la transition écologique, la recherche et l'éducation, la santé, l'industrie.**

Le Premier ministre reconnaît lui-même qu'il n'est pas en situation d'imposer sa cure d'austérité et d'appauvrissement. **Rien n'est joué! L'heure est à préparer la mobilisation. La CGT mettra tout en œuvre pour empêcher ces violents reculs sociaux.**





## DU NOUVEAU POUR LES ARRÊTS DE TRAVAIL

### Public visé

Aux syndicats et bases syndicales

### Contexte : que se passe-t-il ?

En 2024, l'assurance maladie a détecté et stoppé 628 millions d'euros de fraudes (*dont 263 millions évités*). Ces fraudes sont imputables aux assurés (18% du montant) mais aussi et surtout aux professionnels de santé pour 68% du montant.

### Objectifs du décret

Plus particulièrement pour lutter contre les faux arrêts de travail, l'objectif que se fixe l'assurance maladie est de rendre les documents infalsifiables et lutter contre la vente de faux arrêts de travail, notamment sur internet et les réseaux sociaux.

### Quels changements ?

Ainsi un décret du 28 juin 2025 invite donc les médecins à privilégier la télétransmission des arrêts de travail. Si celle-ci est impossible, ils devront désormais utiliser un nouveau formulaire CERFA plus sécurisé. En effet, celui-ci contient une étiquette holographique impossible à photocopier et plusieurs bandes fluos facilitant l'automatisation des contrôles.



Retrouvez l'intégralité du décret ici :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051808303>

## Date d'application

Ce décret est applicable depuis le **1<sup>er</sup> juillet** avec une période de tolérance accordée aux professionnels de santé en juillet/août pour leur laisser le temps de commander le nouveau formulaire.



**Mais attention, à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, tout formulaire d'avis d'arrêt de travail papier non sécurisé sera refusé par l'Assurance Maladie et renvoyé au médecin qui l'a prescrit afin de le refaire avec le bon formulaire. La sécurité sociale informera également le patient concerné. Celui-ci devra alors renvoyer dans les plus brefs délais le nouveau formulaire fourni par son médecin.**

## Analyse de la CGT

Pour aller plus loin sur l'analyse des fraudes à l'assurance maladie, retrouvez ici le mémo de la CGT :



## Stop aux intox

Contrairement aux idées préconçues, les chiffres révèlent que la fraude est avant tout orchestrée par le secteur marchand, qui déploie des stratégies sophistiquées de contournement afin de maximiser ses profits. Le principe de service public et la Sécurité Sociale fondée sur une réponse aux besoins y sont diamétralement opposés.

# À NOTER

Rien n'est modifié s'agissant du délai de transmission de l'avis d'arrêt de travail à la caisse d'assurance maladie **qui est toujours de 48 heures**. Même chose pour l'information de l'employeur qui doit toujours être prévenu dans les 48h ( Article L1226-1 C. trav. ) , et ceci par tous moyens, afin de déclencher le droit au versement d'une indemnité complémentaire aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale.



~~Réforme~~ des retraites

64 ans

c'est

toujours

l'ouïe

**NON**

Suivez les négociations en direct sur [cgt.fr/actu](http://cgt.fr/actu)







# Un été pour se renforcer

Été 2025

## L'été est là.

Pour certain-es, c'est le temps des congés payés (gagnés depuis 1936 par les salarié-es avec la CGT !). Pour beaucoup, c'est celui du travail intensif, sous la canicule ou la précarité. Mais partout, dans les entreprises, les services, les lieux de travail, les syndicats CGT restent sur le pont.

## Fortes chaleurs : les règles ont changé.

Même si le droit est encore insuffisant, l'entreprise doit adapter les horaires, suspendre les tâches pénibles aux heures les plus chaudes, ajuster les périodes de repos, aménager les postes de travail pour amortir les effets du soleil et l'accumulation de chaleur. La CGT vous informe sur vos droits sur [cgt.fr/canicule](https://cgt.fr/canicule)

## Les salaires, préoccupation première.

Le salaire net, c'est pour le mois, le salaire brut, ça donne des droits tout au long de la vie. Alors, on s'organise avec la CGT pour gagner des augmentations de salaire. Le kit de mobilisation est sur [cgt.fr/salaires](https://cgt.fr/salaires).

## L'été, on ne lâche rien.

 Saisonnier-es, intérimaires, CDD... l'été est aussi un temps de précarité. La CGT est présente sur les lieux de travail, de vacances, de passage pour vous informer. Retrouvez les guides de vos droits sur [cgt.fr/saisonniers](https://cgt.fr/saisonniers) et [cgt.fr/interim](https://cgt.fr/interim).

 Et aussi : la CGT sur chaque étape du Tour de France [des luttes et de l'emploi] à suivre sur [carte.cgt.fr](https://carte.cgt.fr) et [cgt.fr/actu](https://cgt.fr/actu)

## Retraites : 64 ans c'est toujours non !

Les député-es ont enfin pu se prononcer par une motion le 5 juin pour l'abrogation de la retraite à 64 ans de Macron. Comme la CGT l'avait anticipé, rien n'a été obtenu au « conclave » : pas d'accord et de nombreux reculs comme la désindexation des pensions et l'allongement des annuités pour les carrières longues (voir [cgt.fr/retraites2025](https://cgt.fr/retraites2025)).

Nous avons été des millions dans la rue et en grève contre le vol de deux années de vie imposé en force par 49.3 en 2023. Aujourd'hui, comme le souhaite près de 70 % de la population, la CGT veut gagner l'abrogation de cette réforme injuste et le retour aux 60 ans.

## LA GAGNE !

**La mobilisation, ça marche :** à l'Ephad de Nemours (77) et au CHU de Montpellier, la mobilisation a débouché sur la **création de postes** pour stopper la dégradation des **conditions de travail** et de soins. À Angoulême, les agent-es de collecte ont obtenu la **revalorisation de leurs salaires**. À la Chapelle Darblay (76), les papetier-es ont arraché la **relance du site** de recyclage après des années de lutte. Aux Fonderies de Bretagne, les **emplois et l'outil industriel ont été sauvés**. Dans le public, la mobilisation a empêché la mise en place des **3 jours de carence** en cas d'arrêt maladie. Dans le privé, grâce à la CGT, on conserve **ses jours de congés payés** lors des arrêts maladie.

## ON S'ORGANISE !

 L'été, ce n'est pas le moment de baisser les bras : c'est **le bon moment pour se syndiquer à la CGT**, agir et se protéger ensemble : [cgt.fr/rejoindre](https://cgt.fr/rejoindre)



Suivez la CGT sur les réseaux sociaux :



Rentrée 2025



# Les combats qui nous attendent

## Empêcher les politiques d'austérité

L'inflation continue de ronger les salaires, les services publics sont à genoux, les entreprises annoncent des vagues de suppressions d'emplois... et maintenant on veut **nous voler le 1<sup>er</sup> mai férié** !

Le gouvernement prépare un budget 2026 qui nous enfoncerait dans l'austérité avec encore des économies sur notre dos, sur les services publics comme sur la Sécurité sociale. Ce sont toujours les mêmes qui payent, comme, par exemple, avec la **TVA « sociale »**, une arnaque !

Et pendant ce temps, l'extrême droite prospère sur le désespoir. Amie des grands patrons et des actionnaires : à l'Assemblée elle vote contre l'augmentation du Smic et contre l'indexation des salaires sur l'inflation.

## Continuer à lutter contre les suppressions d'emploi

🔍 Dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agroalimentaire, dans les collectivités, dans la culture... des milliers d'emplois sont supprimés ou menacés.

Chez Arcelor, des centaines de postes sont menacés malgré l'existence des **solutions de relocalisation industrielle**. Dans des dizaines d'entreprises, les salarié-es apprennent leur sort par mail ou par la presse.

🔍 La CGT a produit une carte pour montrer l'ampleur des destructions d'emplois et les combattre. À voir sur [carte.cgt.fr](http://carte.cgt.fr).

## ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES : MÊME TRAVAIL, MÊME SALAIRE !

Pour l'égalité salariale et la revalorisation des métiers à prédominance féminine, la CGT revendique des actes concrets.

Il faut d'abord garantir la transparence des rémunérations, pour savoir qui est payé combien et mettre au jour les écarts entre femmes et hommes à poste égal. Il faut ensuite imposer l'application du principe "à travail de valeur égale, salaire égal".

**Une directive européenne sur la transparence salariale donne potentiellement de nouveaux leviers en ce sens.**

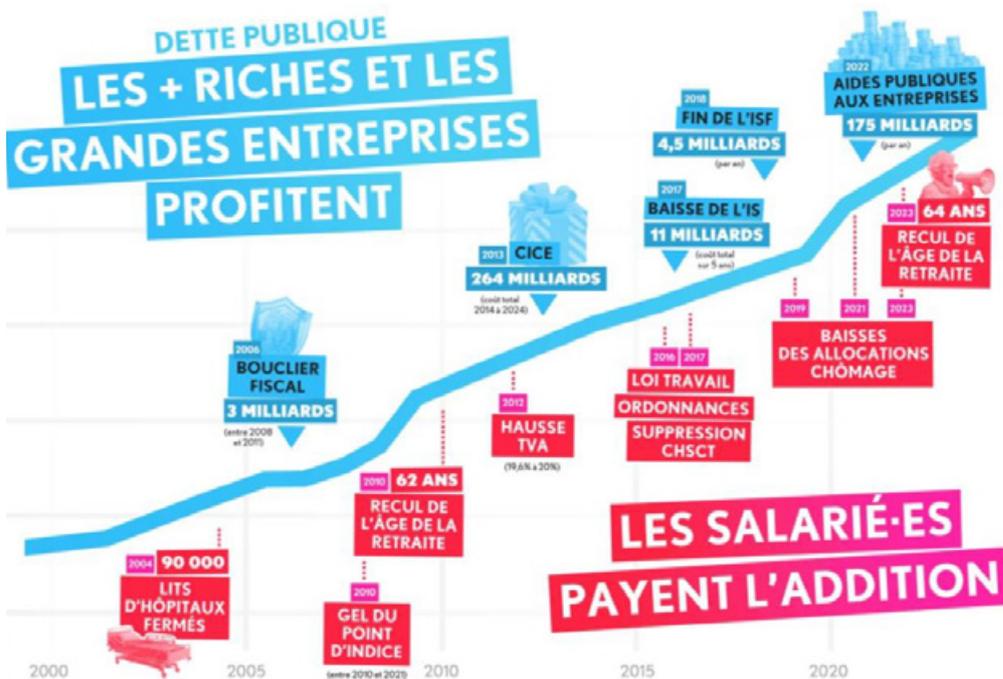
La CGT se mobilise pour qu'elle soit appliquée au plus vite en France et de manière ambitieuse.

## ON S'ORGANISE !

S'organiser avec un syndicat et se mobiliser change la donne pour gagner des avancées concrètes au travail.

**S'informer c'est déjà s'organiser : partageons ce tract, discutons avec les collègues et proposons-leur de se syndiquer.**

L'actu sociale de l'été est à suivre sur [cgt.fr](http://cgt.fr) et sur les réseaux sociaux :





## LA CGT REVENDIQUE

- ▶ Le **renforcement du tourisme social** par un financement public ambitieux ;
- ▶ L'**accès de tou-ttes les salarié-es à des CSE, associations et CSA doté-es de moyens** pour leur permettre d'accéder à des séjours de qualité ;
- ▶ Une **revalorisation des salaires et des pensions** pour permettre à tou-ttes de partir ;
- ▶ La **défense des structures de tourisme social** menacées de fermeture ;
- ▶ L'inscription du **droit au départ en vacances effectif** dans les politiques sociales ;
- ▶ Les **32 heures par semaine payées 35** : la réduction du temps de travail, c'est aussi du temps libre supplémentaire !



# PROFITONS DE NOS CONGÉS PAYÉS!

**Le droit aux vacances est un droit pour toutes et tous : il est temps d'avoir les moyens de se réapproprier nos congés !**

**Les vacances ne sont pas un luxe. Elles sont un droit, une conquête sociale** arrachée de haute lutte par le mouvement ouvrier, notamment avec les congés payés de 1936 : quinze jours dont douze ouvrables (loi du 20 juin 1936). Pourtant, même si nous pouvons tou-ttes en bénéficier, ce droit fondamental est aujourd'hui bafoué, vidé de sa substance, réservé à une minorité de salarié-es. En effet, une partie de la population écourte la durée de ses vacances, et plus de 40 % de la population est privée du droit de partir en vacances !

## POURQUOI CE RECUL DU DROIT AU DÉPART EN VACANCES ?

- des salaires trop bas : comment partir en vacances quand le mois se termine souvent le 15 ?
- un pouvoir d'achat laminé par l'inflation, les hausses de l'énergie, de l'alimentation, des loyers ;
- un coût trop élevé du transport qui se rajoute à toutes les autres dépenses ;
- un tourisme marchand capitalistique, standardisé.

**Résultat : des millions de personnes sont exclus des vacances chaque année en France**, en premier lieu les travailleur-ses précaires, les familles monoparentales, les jeunes des quartiers populaires, les retraité-es modestes...

### LA LUTTE POUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL CONTINUE ET DES CONGÉS SONT OBTENUS :

- dix-huit jours ouvrables (1956) ;
- quatrième semaine de congés payés (1968) ;
- cinquième semaine (1982).



## LE TOURISME SOCIAL : UNE AUTRE IDÉE DES VACANCES

**À l'heure où le tourisme marchand n'existait pas, le tourisme social permettait à des millions de travailleur-ses de bénéficier des premiers congés payés !**

Le tourisme social, solidaire, c'est le droit aux vacances pour tou-ttes – pas seulement pour les plus riches. C'est un projet de société, un outil d'émancipation, de mixité sociale, de respiration collective. Il doit combattre toute forme d'exclusion et être laïque. Il doit aussi offrir un mieux-disant dans sa gestion sociale, notamment en assurant un haut niveau de formation des personnels.

Le tourisme social, ce sont :

- les centres de vacances pour enfants (colonies/séjours, classes découvertes) ;
- les villages vacances accessibles via les CSE (comités sociaux et économiques) ;
- les associations, coopératives, mutuelles qui défendent une autre idée des vacances : conviviales, reposantes, éducatives, respectueuses de l'environnement.

Mais ce secteur est malmené, délaissé par les pouvoirs publics, fragilisé par les logiques de rentabilité et les appétits du secteur marchand, de ses actionnaires qui rêvent de s'approprier ce secteur économique leur échappant.

Pourtant, porteur de valeurs fortes (solidarité, égalité, justice sociale, non lucratif, veillant à l'intérêt de ses salarié-es), le tourisme social devrait avoir un bel avenir.

## REPRENONS NOS VACANCES EN MAIN !

Si nous voulons disposer d'un outil puissant et efficace, nous devons promouvoir l'adhésion des CSE, des associations, des SCI de copropriétaires, et des exploitant-es des centres à l'Ancav-SC, outil de coordination de la CGT. Se réapproprier nos vacances, c'est refuser qu'elles deviennent un produit de luxe réservé à une élite. C'est revendiquer le droit au repos, à la découverte, à la vie familiale, à la liberté ! Les vacances sont un besoin vital, un temps pour souffler, pour vivre autrement, loin des cadences, de la pression, du quotidien oppressant.

**Pour un tourisme populaire, solidaire, accessible et humain : engageons-nous pour le droit aux vacances pour toutes et tous !**





ACCIDENTS DE LA VIE

**UNE CHUTE ?  
UNE HOSPITALISATION ?  
QUI VOUS INDEMNISE ?**

**La MFA vous verse un capital !**

En savoir plus en  
scannant le QR Code  
ci-dessous





MFA TAXI

# UNE ASSURANCE QUI RÉPOND AUX EXIGENCES DE VOTRE MÉTIER

Des garanties spécifiques pour  
une protection complète de votre  
activité professionnelle et une  
assistance 0km incluse.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS  
DE VOTRE CONSEILLER !

[mfa.fr](http://mfa.fr)

**01 49 68 68 68**